

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 649

présenté par
M. Yves Cochet, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 7

Compléter l'alinéa 35 par la phrase suivante :

« Elles peuvent également imposer un étiquetage obligatoire et explicite de la présence d'huile de palme dans les produits alimentaires. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'huile de palme est de plus en plus utilisée dans l'alimentation. Son exploitation intensive contribue à la déforestation. L'Indonésie qui possède près de 80% des dernières forêts tropicales primaires d'Asie du Sud-Est (îles de Bornéo, de Sumatra et en Irian Jaya), a perdu en 50 ans 72% de ses forêts anciennes. Contenant 90% d'acides gras saturés peu recommandables, cette huile doit être affichée de façon à permettre un véritable choix écologique et sanitaire pour le consommateur.

